

Permanence du médiateur de la ville

Depuis 1997, la Ville de Quimper propose les services d'un médiateur afin d'améliorer les relations entre l'administration communale et les administrés.

Par délibération du 11 juillet 2014, monsieur Bernard Ricordeau a été nommé par le Conseil Municipal médiateur de la Ville de Quimper.

La prochaine permanence aura lieu :

Mardi 8 décembre 2015
de 10 h 00 à 12 h 00
à l'Hôtel de Ville et d'agglomération de Quimper.

Rendez-vous par téléphone au 02 98 98 89 30.

Contact mail : mediateurdelaville@quimper.bzh

Le bureau du médiateur est situé dans le Hall de la Mairie.

CONTACT PRESSE

CABINET / COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 89 71
Ou 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS

www.quimper.bzh

